



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Etudiants

Question écrite n° 13172

#### Texte de la question

M Dominique Gambier attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le montant des droits d'inscription dans les universités. Les universités peuvent difficilement organiser la gestion de leur fonds propres puisqu'elles n'ont ni la maîtrise du niveau de ces droits ni la maîtrise de leur évolution. Depuis trois ans, ces droits n'ont pas été modifiés ; dans le passé ces droits ont été soumis à des modifications brusques, souvent mal perçues, car brutales et non prévues. Pourtant l'inflation et les besoins des universités ne permettent pas d'en rester à la situation actuelle. Il souhaite que soient précisées, à la fois, le montant des droits pour la rentrée universitaire prochaine et l'attitude qu'entend suivre le ministère quant à leur évolution dans les années qui viennent, afin que les universités puissent mieux organiser leurs ressources financières.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Un arrêté modifiant le dernier arrêté du 26 juin 1986 est en cours de signature afin de revaloriser le montant des droits de scolarité en les portant de 450 à 475 francs pour la première inscription et de 298 à 315 francs par inscription supplémentaire dans un même établissement. Ces nouveaux taux seront applicables à compter de la rentrée universitaire 1989. Il s'agit d'une augmentation modique (+ 5,5 p 100) qui accroîtra les ressources des universités tout en ménageant l'effort financier demandé aux étudiants. Pour le moment, l'évolution du montant des droits dans les prochaines années n'a pas fait l'objet de décision.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Gambier Dominique](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13172

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 mai 1989, page 2302